

# DEPLOIEMENT DE LA SIMULATION EN REGION DES PAYS DE LA LOIRE APPEL A CANDIDATURES 2019

**NOUVEAUTES 2019 !**

## **Axes de réflexion proposés :**

- Partenariat Patient
- Approches Pluriprofessionnelles

## **Thématiques Prioritaires :**

- Simulation et gestion des risques en santé
- Prévention et prise en charge de personnes en situation de vulnérabilité : personnes âgées fragiles, personnes handicapées

**EN 2019, L'ARS DOUBLE SON INVESTISSEMENT  
SIMULATION EN SANTE !**

- Poursuite de l'engagement au bénéfice de la formation continue : **DPC**
- **Nouveauté** : Développement de l'accompagnement de la transformation des formations initiales en santé : **FI**

**Publication 3 Avril 2019 – Date de clôture des AAC : 10 Juillet 2019**

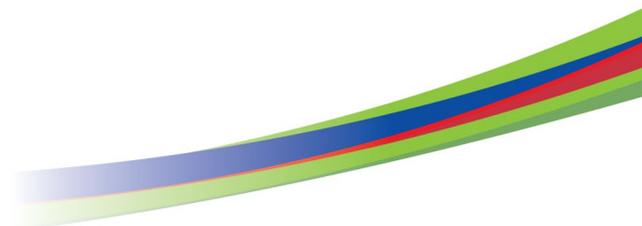
Suivi des dossiers :

DPC : JY GAGNER 02 49 10 41 66 – FI : S. GUERRAUD 02 49 10 42 61

Méthodologie – Espace RESSOURCES SIMULATION PDL : S. VERBORG 06 11 34 93 39

# — Sommaire

—	CONTEXTE ET ORIENTATIONS .....	3
—	Contexte et enjeux nationaux .....	3
—	Orientations et démarche régionales .....	3
—	Les principes directeurs retenus .....	4
—	Les livrables attendus des structures effectrices .....	5
—	Les critères de choix .....	6
	LES LIVRABLES ATTENDUS DES STRUCTURES EFFECTRICES .....	7
	Le dossier de candidature .....	7
	Modalités de dépôt des dossiers de candidature .....	8



# Contexte et orientations

## Contexte et enjeux nationaux

La Simulation en santé est désormais considérée comme une méthode pédagogique incontournable dans le développement des compétences, l'évaluation des pratiques et la gestion des risques en soins<sup>1</sup>. L'ensemble des méthodes et programmes de simulation constitue un dispositif reconnu pour valoir développement professionnel continu (DPC) comme le confirme la HAS<sup>2</sup>.

La récente stratégie nationale de santé de septembre 2013 met en exergue à travers l'axe deux, la nécessité de développement professionnel continu dans un cadre décloisonné et pluri professionnel, la modernisation des outils de formation initiale et continue à destination des professionnels via la numérisation des enseignements et la création et le développement de centre de simulation.

Par ailleurs, le programme national de sécurité des patients préconise dans son axe 4 le développement de l'enseignement par la simulation et le prône comme un outil de prédilection pour l'amélioration du travail en équipe et de la sécurité des soins.

## Orientations et démarche régionales

Dans ce contexte, L'ARS des Pays de Loire consciente de l'essor national et de la nécessité de ces nouvelles approches pédagogiques et, par ailleurs, désireuse de promouvoir la qualité et la gestion des risques liés aux soins et aux accompagnements, engage une dynamique de développement régional de la simulation.

Dès 2011, l'ARS a lancé, suite aux travaux nationaux de la HAS, une réflexion sur ce sujet intégrant un état des lieux régional et un recensement des ressources locales.

En 2013, l'Agence a structuré une mission spécifique portée par deux experts ligériens reconnus par leurs travaux nationaux auprès de la Haute Autorité de Santé (HAS) à développer des référentiels de pratique de simulation en santé<sup>3</sup>. Les objectifs de cette mission sont les suivants :

- faire connaître la simulation en santé,
- optimiser l'offre de formation régionale en matière de simulation,
- permettre une coopération entre les différentes structures en mesure de fournir cette offre.
- faciliter l'accès aux méthodes de simulation au plus grand nombre de professionnels de santé.
- identifier des priorités régionales en matière de qualité et sécurité des soins où la simulation constituerait un levier de progrès.
- évaluer la qualité des programmes de formation proposés ainsi que le déploiement du dispositif et son impact.

---

<sup>1</sup> Rapport HAS janvier 2012 état de l'art en matière de pratiques de simulation dans le domaine de la santé, dans le cadre du DPC. JC Granry ; MC Moll

<sup>2</sup> Fiche technique méthode de DPC HAS décembre 2012

<sup>3</sup> Guide de bonnes pratiques en matière de simulation en santé. HAS décembre 2012

Le plan stratégique 2014 de l'Agence a acté un 12<sup>ème</sup> domaine d'action prioritaire portant sur l'adaptation des formations professionnelles aux nouvelles techniques d'enseignement (simulation..) et la promotion de la formation pluri professionnelle.

**En 2018, le PRS donne un nouvel élan à la simulation en santé. Un nouveau comité de pilotage élargi est mis en place, au service de la Formation continue et de la formation initiale, s'adressant ainsi à tous les professionnels et aux patients. Une Mission Simulation en santé a été créée au sein de l'Agence, placée au sein de la Direction de l'Appui à la Transformation et de l'Accompagnement.**

### **Organisation mise en place pour la réalisation de la mission**

- Une mission Simulation ARS, resserrée et opérationnelle, composée de :
  - Stéphane GUERRAUD, conseiller pédagogique régional, DATA,
  - Dr Jean-Yves GAGNER, conseiller à la stratégie médicale, en charge des partenariats inter-régionaux et des liens HUGO, DOSA
  - Anne-Cécile PICHARD, responsable département Ressources Humaines et Numériques, DATA,
- un comité de pilotage élargi
- un comité d'experts
- un Espace Ressources Simulation en santé, confié à QualiREL

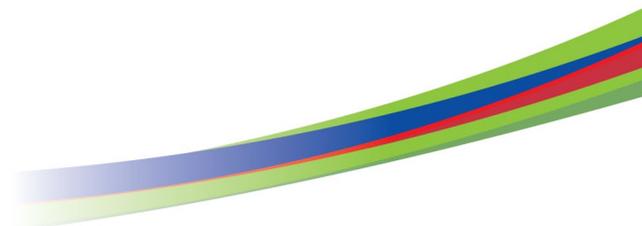
La composition de l'ensemble de ces structures est disponible sur le site de l'ARS.

### **Objet de l'appel à candidatures pour l'année 2019 :**

Afin d'accompagner ce dispositif, l'ARS lance un appel à candidatures pour la réalisation de programmes de DPC utilisant intégralement ou pour partie la simulation.

## **Les principes directeurs retenus**

1. La démarche a pour objectif majeur le développement de la qualité et de la sécurité des soins et des prises en charge. Elle se situe dans le strict cadre du DPC.
2. Toutes les structures effectrices de formation sont concernées, pour peu qu'elles disposent de compétences et de moyens adaptés à la production de formations par la simulation.
3. La procédure d'appel à candidature **DPC** a pour finalité d'apporter la labellisation de l'ARS aux projets retenus. La labellisation permettra à la fois de faire connaître cette offre de formation et de garantir de la qualité des formations proposées.
4. Certains programmes retenus pourront bénéficier d'une aide au démarrage, notamment pour la formation de formateurs et/ou l'acquisition de matériel pédagogique dans les limites de l'enveloppe allouée par l'ARS.
5. Les approches collaboratives entre différentes structures seront encouragées.
6. Les établissements sanitaires (public, ESPIC, privé), les structures médicosociales, les représentants du secteur ambulatoire seront invités à se positionner pour engager leurs professionnels dans les programmes retenus par l'ARS. Ces démarches pourront être contractualisées.
7. L'ARS ne peut labelliser que des programmes conçus par des acteurs régionaux. Les porteurs de programme doivent être concepteurs de leur formation, il est possible d'avoir recours à des formateurs extérieurs pour la réalisation des formations.



## Nouveauté 2019 :

### **Développement de l'accompagnement de la transformation des formations initiales en santé : FI**

Ce nouvel appel à candidature, respecte le même calendrier que l'appel à candidatures DPC :

Publication des Offres : 4 avril 2019

Clôture de l'AAC : 10 juillet 2019

Réponse à l'AAC : 31 octobre 2019

Séminaire Régional avec promotion des projets et des équipes : 3 décembre 2019

Ce nouvel appel à candidature dédié à la FI ne relève pas de la logique de labellisation tel que cela est proposé pour la FC/DPC ; il est au service de la promotion des projets de formation initiale, que les **promoteurs devront formaliser à l'échéance du 10 juillet sous forme de lettre d'intention**. Cet appel à candidature vise l'émergence et l'accompagnement de projets pluriprofessionnels à l'échelle de chaque département.

**Pour ces deux appels à candidature, un appui méthodologique peut être sollicité auprès de l'Espace Ressources Simulation en Santé**

## Les livrables attendus des structures effectrices

En vue de l'instruction des réponses aux appels d'offre Labellisation DPC :

- un dossier complet décrivant le programme de DPC et comportant l'engagement du responsable de la structure à réaliser le programme dans les conditions et délais prévus au cahier des charges.
- un budget prévisionnel.
- un tableau de bord des indicateurs de pilotage, éventuellement complétés de ceux propres à la structure.

En vue de l'instruction des projets de promotion de la Formation Initiale, la lettre d'intention comprendra :

- la description de la transformation des pratiques visée par ces projets de formation innovants
- les objectifs pédagogiques
- le périmètre du projet : équipes et étudiants concernés
- la progressivité et les échéanciers proposés
- les conditions de réussite du projet
- les modalités d'accompagnement attendues de la part de l'ARS

Avant le 1<sup>er</sup> septembre, un premier niveau de réponse permettra de donner des orientations et de faire des recommandations pour une consolidation du projet, soit à l'échéance de fin octobre, soit à l'échéance de début 2020.

## Les critères de choix

Les critères de sélection des projets **Labellisation DPC** sont les suivants :

- La cohérence avec les objectifs fixés par l'ARS
- La capacité scientifique de la structure à construire le programme
- La capacité de la structure à offrir et dimensionner l'offre de formation
- Le caractère coopératif entre structures de la construction de l'offre de formation
- La détention d'un agrément de DPC (provisoire ou définitif)
- La conformité de la construction du programme au regard des exigences des programmes de DPC en simulation <sup>4</sup>
- La soutenabilité financière du projet

Les dossiers seront examinés par des membres du comité des experts.

Les critères FI seront liés aux ambitions du PRS, et s'appuieront pour partie sur les critères ci-dessus. Ils tiendront également compte du contexte national voire territorial de refonte de la gouvernance de la formation. Les formations de niveau 5, sont intégrées au projet et pourront même faire l'objet d'un soutien spécifique de l'Agence, notamment dans le cadre des différents projets de promotions des métiers et de la formation, ce qui est particulièrement le cas des Aides-Soignants.

<sup>4</sup> Développement professionnel continu : **Simulation en santé**, Fiche technique méthode. HAS décembre 2012



## Les livrables attendus des structures effectrices

### Le dossier de candidature

L'effecteur adresse à l'ARS le dossier de candidature comportant, en particulier, les éléments suivants :

- La description détaillée du programme de DPC (contenu, programmation, moyens, public concerné, modalités d'évaluation du programme des formateurs des stagiaires...) [dossier type en annexe 1]
- La description de la structure effectrice (organisation, coordonnées et CV du pilote du programme)
- Les éléments permettant d'évaluer la compétence scientifique à réaliser des programmes de formation par la simulation dans le thème choisi
- Les éléments contractuels de coopération entre structures pour les programmes collaboratifs
- Le numéro d'ODPC de la structure effectrice et/ou de ses sous-traitants éventuels
- Les déclarations de conflits d'intérêt du ou des concepteurs et des formateurs et intervenants
- Le tableau de bord du budget prévisionnel [dossier type en annexe 1].

## Les indicateurs de pilotage

Il comprendra a minima les indicateurs suivants :

- Le nombre de professionnels formés (total)
- La répartition par catégories professionnelles
- Le nombre de séances de formations organisées
- Le taux de réalisation des formations
- Le taux de remplissage des formations
- Le nombre de séances réalisées par formateurs
- Le nombre et la répartition (typologie, statut, périmètre géographique) des établissements ayant inscrit au moins une personne.

# Modalités de dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature complets devront être adressés, en un seul exemplaire et au plus tard le 10 Juillet 2019 à :

**ARS des PAYS de la LOIRE**

**Direction de l'Appui à la Transformation et de l'Accompagnement  
MISSION SIMULATION  
CS 56233  
44262 NANTES Cedex 2**

et par voie électronique aux adresses suivantes :

[ars-pdl-data-rhn@ars.sante.fr](mailto:ars-pdl-data-rhn@ars.sante.fr)

avec copie à :

[simulation@qualirelsante.com](mailto:simulation@qualirelsante.com)

L'Agence accusera réception de chaque dossier de candidature reçu.

Les informations relatives au présent appel à candidatures sont publiées sur le site internet de l'agence [www.ars.paysdelaloire.sante.fr](http://www.ars.paysdelaloire.sante.fr) dans la rubrique **appel à projets et candidatures**.